

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit cette fois de voter la décision modificative n° 2 qui comprend les dépenses suivantes complémentaires, ouvertes dans le cadre de la DM2.

En fonctionnement :

- L'indemnisation du théâtre du Point du Jour, du théâtre de la Croix-Rousse et de la Maison de la Danse suite au sinistre amiante de l'atelier des décors, à hauteur de 292 000 euros environ. Idem pour le théâtre des Célestins pour 82 000 euros.

- Des frais de démolition de deux immeubles pour éviter qu'ils soient squattés. Cette somme était prévue en investissement mais étant donné qu'il n'y aura pas de nouvelles constructions ensuite, ces dépenses relèvent de la section de fonctionnement : 250 000 euros.

- L'amélioration des conditions d'hygiène dans les écoles pour le savon liquide : 114 000 euros.

- Une enveloppe complémentaire pour les MJC, Centres sociaux et Maisons de l'Enfance pour leur permettre d'absorber les surcoûts liés aux dépenses de fluides et de maintenance de ces dernières années : 100 000 euros.

- Le surcoût lié au gardiennage du Palais Saint-Jean : 45 000 euros.

- Une avance sur subvention 2011 pour l'AS Lyon Duchère du fait de la nécessité pour le club de provisionner la totalité du redressement fiscal potentiel lié à la gestion du précédent président pour 40 000 euros.

En investissement :

- La création du site internet « fête des lumières » à partir de recettes de mécénat des entreprises Decitre, Cardinal et CNR, fléchées sur ce projet et encaissées pour 122 000 euros.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je me demandais comment Mme Gay allait passer des abeilles au Gouvernement mais je n'avais pas vu qu'il y avait un rapport sur le Crédit municipal.

Monsieur Hémon, vous auriez pu nous parler aussi de « Tatie Andrieux » ou d'autres qui distribuèrent aussi de l'argent avec beaucoup de largesse. C'est un exercice facile, même si pourtant il a été rappelé plusieurs fois que l'on ne doit s'en tenir qu'au sujet du rapport présenté et ne pas s'en éloigner. Or là, vous parlez du budget de l'Etat, de l'action du Gouvernement, je me demande s'il y a un lien direct avec le rapport du Crédit municipal.

De toute façon, vous avez raison, la République doit être exemplaire, comme notre municipalité et cette Décision Modificative (DM) concerne bien évidemment l'argent des Lyonnais, des contribuables.

Vous ne serez pas étonné, Monsieur le Maire, comme pour le vote du budget, que nous votons négativement cette DM.

Nous voudrions revenir sur un point, à savoir les 250 000 euros de dépenses imprévues pour la démolition des bâtiments situés rue Paul Cazeneuve dans le 8e arrondissement et rue Lieutenant-Colonel Girard dans le 7e arrondissement.

A plusieurs reprises, au moment des réunions de Commissions et de Conseils d'arrondissement (notamment celui du 8e, le 29 avril 2009), nous avons relevé l'imprécision des destinations prévues pour ces immeubles, mais aussi les risques de squats qui n'ont d'ailleurs pas manqué de survenir durant l'hiver 2009.

Les dépenses engagées à titre de dépenses imprévues nous paraissent en conséquence parfaitement irrationnelles.

Dès lors, afin d'éclairer notre Assemblée, nous vous saurions gré, Monsieur le Maire, de bien vouloir nous faire part du coût qu'ont représenté pour la Collectivité, ces occupations illégales. Puisqu'elles ont bien évidemment un coût, ne serait-ce qu'en frais de justice. Vous voyez, Monsieur Hémon, on va parler un peu chiffres mais un peu plus localement.

Puisque nous sommes dans la partie « dépenses », les vacances approchant et avec elles les voyages, je me souviens avoir demandé à M. Brumm, dans un courrier du 2 octobre, que nous soit communiqué un bilan annuel des voyages des élus. La dernière communication sur ce sujet datait du 4 décembre 2009. Je pensais qu'avec le Compte administratif 2009, nous aurions un bilan complet de l'année 2009, mais ce ne fut pas le cas. Quelle date avez-vous choisie pour nous communiquer ces informations ?

Et enfin, des voyages, je voudrais glisser jusqu'aux fêtes et en particulier vers celles qui se sont déroulées pendant trois jours à la Confluence. Là encore, Monsieur Hémon, c'est de l'argent local, là vous avez un pouvoir, vous êtes bien l'exécutif. Vous aviez fait voter ici même 82 000 € de subventions pour ces festivités. Votre Adjointe aux fêtes nous

avait précisé que le Grand Lyon mettrait également au pot. Nous entendons parler d'un coût total de 300 000 € pour ces réjouissances. Qu'en est-il exactement ? Merci de nous transmettre le détail pris en charge par chaque collectivité, que ce soit en subventions, en aide en nature ou bien en prise en charge directe.

Monsieur Hémon, Madame Gay, il y a tout un tas de sujets locaux sur lesquels vous pourriez exercer votre attention et votre souci de la dépense juste, mais je vous entends rarement les évoquer. Je vous entends souvent critiquer l'action du Gouvernement, je porte d'ailleurs sur certaines parties de cette action, un regard favorable. Mais je prends surtout en compte ce qui dépend directement de nous, et ce qui dépend directement de nous c'est l'argent du contribuable lyonnais et je vous entends bien peu souvent manifester votre désaccord. Je pense donc que vous êtes d'accord avec tout ce qui se fait...

M. LE MAIRE : C'est normal que dans la majorité...

M. HUGUET Patrick : ... il faut avaler les couleuvres, Monsieur le Maire...

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Vous savez combien c'était douloureux d'être solidaire d'une gestion que vous déploriez et qui vous a coûté combien ?

M. HUGUET Patrick : Quelle gestion Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Une gestion nationale !

M. HUGUET Patrick : Mais ce n'est pas un problème, Monsieur le Maire, j'évoque simplement l'ambiance et les comportements lors de tous nos conseils. Mais je comprends aussi, parce que les élus que je titille un peu ce soir, sont des élus de conviction, qu'il y ait des décisions qui leurs soient inacceptables localement. C'est plus facile de pouvoir exprimer sa colère au niveau national que localement. Mais c'est là aussi pour eux le prix de la participation à votre majorité....

M. LE MAIRE : Vous pouviez dire que chez les autres ce sont des choses localement inacceptables, ce serait mieux que d'évoquer aussi l'air du temps !

M. HUGUET Patrick : Ecoutez, je crois qu'à chaque Conseil municipal nous avons évoqué des dépenses qui nous semblaient exagérées et inadaptées, nous n'avons eu que bien peu d'échos et la seule réponse qui nous ait été faite a été de nous dire : voyez ce que fait le Gouvernement.

M. LE MAIRE : Lesquelles ?

M. HUGUET Patrick : 300.000 € de dépenses pour les fêtes de Confluence, ou les voyages, ou le Grand stade, ou Cap canal...

M. LE MAIRE : Même un grand journal satirique lyonnais vient de faire le point sur les voyages de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, pour dire qu'il y avait une décélération au cours des années qui a été remarquable ! Alors vous voyez, Monsieur Huguet !

M. HUGUET Patrick : Mais si vous nous transmettez les chiffres, on pourra peut-être constater cette décélération remarquable...

M. LE MAIRE : Mais ils les ont déjà tous, les chiffres ! Vous ne lisez pas la presse, Monsieur Huguet ?

M. HUGUET Patrick : Ce ne sont pas les mêmes, Monsieur le Maire...

M. TETE Etienne, Adjoint : Ouvrir un débat sur la décision modificative du budget de la Ville de Lyon présente un caractère relatif et contingent.

Si, depuis un mois, les journalistes sont tournés en même temps que l'opinion publique vers l'Afrique, il s'agit de l'Afrique du Sud, du foot-business, des déboires des bleus, et des insultes qui s'exposent à la une. Une fois encore, l'urgence humanitaire est passée à la trappe. Au Niger, par exemple, les Nations Unies estiment à 7 millions le nombre de Nigériens touchés par la pénurie alimentaire, la famine s'installe dans la moitié de la population. Et le monde se tait, la passion du jeu rend individualiste.

Une décision modificative d'un peu plus de 3 millions d'euros ne représente qu'un dixième de l'effet du bouclier fiscal de Mme Liliane Bettencourt. Pour ceux qui s'inquiétaient de son état de santé mentale, c'est une femme d'affaires avisée qui sait investir 150.000 € dans la campagne électorale de ceux qui porteront les réformes législatives nécessaires à un gain de 30 millions d'euros par an, tout en diminuant les interventions au niveau des collectivités locales.

Au nom des Verts, je ne vais pas faire la liste de tous les scandales qui éclaboussent la droite depuis un mois, nous y passerions la nuit. Une réflexion cependant ! D'aucuns peuvent s'étonner de l'utilisation d'un organisme gouvernemental dépendant du pouvoir politique pour accorder un prix de vertu à l'ancien Ministre du Budget, dont a femme conseille fiscalement Mme Bettencourt.

Tout cela représente un écran de fumée qui n'est pas sans rappeler le fameux rapport « bien tricoté » du nom du Conseiller d'Etat chargé d'établir les responsabilités dans l'affaire Greenpeace, et qui avait innocenté la France dans la pose d'une bombe sous le Rainbow Warrior. Le plus intéressant est probablement l'analyse économique faite sur

plusieurs années par Caroline Atkinson, Thomas Piketty et Emmanuel Saez d'une part, et Lane Kenworthy d'autre part, et popularisée par Bruno Amable, « l'argent des riches fait-il le bonheur des pauvres » ?

Deux leçons de ces chiffres :

En faisant une comparaison des évolutions moyennes entre 1979 et 2005 pour une douzaine de pays développés, le lien entre les inégalités et l'amélioration du sort des plus pauvres est-il visible ? La réponse est négative, c'est donc une parfaite illusion de croire que l'enrichissement des plus riches va dynamiser l'économie.

Les pauvres s'appauvrissent-ils pour autant ? La réponse est contrastée : oui, si on regarde le revenu primaire, non si on regarde et que l'on additionne le revenu issu de la redistribution, je cite « dans les pays où la générosité des transferts est liée à l'évolution moyenne des revenus, une stagnation du revenu primaire des pauvres n'implique pas celle du revenu total. L'enrichissement moyen profite alors aussi aux plus pauvres. Dans les pays où les transferts dépendent peu de la moyenne des revenus, la stagnation des transferts et des revenus primaires entraînent, elle, celle du revenu total des plus démunis ».

En termes plus clairs, seule la redistribution aide les plus pauvres. On peut sourire de l'initiative prise le 7 juin par Bill Gates et quelques autres milliardaires tendant à convaincre les milliardaires américains de donner une partie de leurs avoirs, il parle de la moitié.

Et pourtant, il serait possible de prendre la moitié de la fortune des 500 premières fortunes de France pour combler une partie du déficit de la France, sans traumatiser d'aucune manière le train de vie de ce club restreint.

Pour revenir à la décision modificative numéro 2, c'est bien sûr l'occasion d'exprimer un vœu de rigueur sur deux points :

D'abord, nous avons demandé les communications des conventions liant les organismes culturels à la Ville de Lyon, aux ateliers de la Ville de Lyon, pour établir un des éléments important de cette décision modificative. Ces décisions n'existent pas, je pense que nous ne serions pas dans cette situation financière et on pourra y revenir après si les conventions avaient été dans une conformité et une rigueur plus forte.

Deuxième élément, raison de se réjouir aussi. La délibération marque le passage en EPCC, c'est-à-dire en établissement public à caractère culturel, de l'école des Beaux Arts. C'est une marche et une démarche à suivre, notamment pour l'Opéra de Lyon car je crois que nous y gagnerons encore en matière de transparence.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Je ne vais pas répondre bien entendu sur le « vocable » national...

M. LE MAIRE : Le débat aura lieu en septembre.

Mme GAY Nicole : Simplement, sur les deux emplacements réservés dont nous avons fait acquisition – un immeuble rue Lieutenant-Colonel Girard et rue Paul Cazeneuve, - une petite maison et quelques garages -, je dois rappeler que nous avons voté cela à l'unanimité en 2009. Depuis 2009 en effet, ces bâtiments sont continuellement, que ce soit rue Lieutenant-Colonel Girard ou la maison et le terrain de la rue Paul Cazeneuve, squattés. Il fallait trouver une solution. Depuis cette année, le budget pour la démolition est un budget de fonctionnement. Donc, maintenant 250.000 € peuvent être affectés pour démolir ces deux bâtiments. Sur ces deux terrains et du fait que leur préemption est prévue pour des espaces verts, ils auront cette destination pour les années à venir.

Voilà ce que je voulais dire sur cette somme de 250.000 €. Dernière chose, Monsieur Huguet, je n'interviens pas souvent sur l'ensemble des opérations que je conduis dans la délégation qui est la mienne, mais sachez que pour chaque coût d'opération en tout cas, j'accorde une attention particulière à l'ensemble des travaux, conduits dans le cadre de mon immense délégation, non seulement en terme de qualité du travail, comme tous les élus ici de la Majorité, mais également en terme de maîtrise des dépenses publiques. Je peux vous assurer qu'avec l'ensemble des services, nous sommes conscients de la responsabilité que nous avons des deniers publics de la Ville.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame Gay.

Sur le reste, sur la Confluence, je ne sais pas à combien c'est chiffré exactement, je crois que l'on a dû rester dans les budgets qu'on avait vus. Ce que je sais, c'est que cela a été un immense succès ! Que cela dérange l'Opposition, que ce soit un immense succès, je le comprends ! Qu'ensuite, je vois que les membres de l'Opposition, lorsque désormais ils veulent faire une manifestation, vont à la Confluence, je m'en félicite !

Donc voilà, je vais mettre aux voix cette décision modificative. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon et Centristes et Démocrates pour Lyon ont voté contre.)

(Adopté.)